

ce que prévoit le MEN en prévision de la grève des enseignants

5-6 minutes

"Nous avons demandé aux chefs de centre d'examen de convoquer des surveillants supplémentaires. Nous allons aussi faire appel à des vacataires", explique le Dgesco, Jean-Marc Huart, le 13 juin 2019, en réponse à l'appel lancé à la grève de surveillance du baccalauréat. Ces surveillants pourront être des personnels administratifs. Or, A&I Unsa souligne que "la surveillance du bac ne relève pas des missions statutaires des personnels administratifs" et demande notamment une indemnisation. En outre, la dématérialisation des copies va être élargie à 15 académies.



Des lycéens pendant les épreuves du bac 2018 Rectorat de Bordeaux

"Nous sommes évidemment vigilants, car notre intérêt porte sur les élèves. Mais nous ne sommes pas particulièrement inquiets et nous avons confiance en les professeurs." Jean-Marc Huart, Dgesco, s'est voulu rassurant, jeudi 13 juin 2019 lors de la traditionnelle conférence de presse en amont du baccalauréat, quant à l'appel à la grève de surveillance lancée par plusieurs syndicats enseignants (lire sur AEF info [ici](#) et [là](#)).

"Il y a parfois un tiers de surveillants supplémentaires convoqués" Néanmoins, le ministère a "pris des mesures particulières". "Outre les cellules de veilles des examens qui, elles, sont habituelles, nous faisons en sorte d'anticiper d'éventuelles absences. Nous avons demandé aux chefs de centre d'examen de convoquer des surveillants supplémentaires. Dans certaines académies,

notamment du sud, il y a parfois un tiers de surveillants supplémentaires convoqués", indique Jean-Marc Huart. Et d'expliquer que "tous les personnels des établissements peuvent être appelés à surveiller".

Dans un communiqué du 13 juin 2019, A&I Unsa, syndicat majoritaire chez les personnels administratifs de l'éducation nationale, "s'interroge" sur "l'initiative prise par certains recteurs et Dasen, parfois de manière cavalière, de demander à nos collègues administratifs des services académiques voire des établissements scolaires de pallier l'absence de surveillants à l'occasion des épreuves".

Le syndicat rappelle que "la surveillance du bac ne relève pas des missions statutaires des personnels administratifs" et demande que "le recours à nos collègues ne puisse se faire que sur volontariat, qu'un ordre de mission soit délivré [...] et qu'une compensation indemnitaire soit systématiquement accordée".

Des vacataires sollicités

Le ministère va aussi "faire appel à des vacataires, au-delà des personnels", indique Jean-Marc Huart. Ceux-ci peuvent être des étudiants ou des fonctionnaires à la retraite, par exemple. Selon les informations recueillies par AEF info, des vacataires ont déjà été préconvoqués. Ceux qui seront effectivement convoqués seront rémunérés - au SMIC horaire - et ce même si, finalement, ils ne surveillent pas. Interrogé sur le coût de cette mesure, le Dgesco a déclaré qu'il était "trop tôt" pour l'estimer, notamment car le nombre de vacataires convoqués est encore inconnu.

Finalement, selon Jean-Marc Huart, "toutes ces mesures permettront à tous les candidats de composer". Concernant les corrections, qui pourraient également être touchées par le mouvement de grève, le Dgesco souligne qu'il existe deux solutions, qui sont déjà utilisées notamment en cas de perte de copies : la redistribution des copies à d'autres correcteurs ou la convocation de nouveaux correcteurs.

743 594 candidats passent le baccalauréat cette année dont 53,5 % un baccalauréat général, 21 % un baccalauréat technologique et 25,5 % un bac professionnel.

tester la dématérialisation pour corriger les copies

15 académies vont tester la dématérialisation des copies lors de l'épreuve de sciences, pour les élèves de 1re, et celle de Nancy-Metz pour l'épreuve de français, également de 1re.

"Les copies sont scannées par un scanner spécifique, très rapide. La dématérialisation permet un brassage des copies plus large,

une sécurisation parfaite dans le transport - puisqu'il n'y en a plus - et un anonymat instantané. Les enseignants auront un accès personnalisé et sécurisé depuis chez eux ou en centre de correction", explique Jean-Marc Huart, qui rappelle que ce système existe déjà en BTS, pour les épreuves de langues à faible effectif, dans lycées français de l'étranger ([lire sur AEF info](#)) et pour les concours enseignants.

Un bilan sera tiré de cette expérimentation à la mi-juillet. "Cette une étape importante, notamment en vue des épreuves communes de contrôle continu (du futur baccalauréat) afin de faciliter l'anonymisation", ajoute le Dgesco. Autre conséquence de la dématérialisation : le coût global de la session 2019 du baccalauréat devrait être plus élevé que les précédentes en raison de l'investissement consenti pour les machines la permettant.